



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 07 octobre 2020

**OBJET :**

DE-CCAS-20-10-1-06) CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR  
L'ANIMATION DES ATELIERS MUSICAUX DU CONSERVATOIRE A  
DESTINATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'an deux mille vingt, le mercredi sept octobre à neuf heures,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 02 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, COMBE, Mme DUPRE, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. LEBEAU, Mme MARTIN, MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. COMBE), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme DUPRE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme BRÉON), Mme JOURION (pouvoir à M. MORAINÉ).

Excusés : Mme HUET, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la délibération de \_ccas\_20\_07\_1\_06 en date du 9 juillet 2020

Considérant l'impossibilité pour l'association *Art manifeste* de satisfaire les clauses de la convention, pour animer les ateliers musicaux du Conservatoire de Vincennes pour les enfants porteurs de handicap

### D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Annule la délibération de \_ccas\_20\_07\_1\_06 en date du 9 juillet 2020 portant sur la subvention d'un montant de 4 680€ à l'association *Art manifeste* qui devait permettre l'organisation d'ateliers musicaux au Conservatoire pour un groupe d'enfants porteurs de handicap.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON  
Vice-Présidente

*Signé*